



## HUIS CLOS

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 03 mai 2021 à 19 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Madame la conseillère Odile Roy, messieurs les conseillers Denis Viel, Mario Bouchard, Louis-Marie D'Anjou et Gaëtan Gagné formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Fournier,

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

### 1- Ouverture

M. Le Maire déclare que le quorum est atteint et la séance ouverte.

### 2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption des procès-verbaux du 06 avril 2021
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
  - 6.1 Services municipaux
  - 6.2 Dossiers des élus
  - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Présentation du rapport de la vérification comptable
- 8- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 9- Mise à jour de la résolution 2019-04-089 – Saint-Jean-Baptiste
- 10- Décompte #4 Route du Rg 2
- 11- Facture CN de réfection du passage à niveau rue Cartier
- 12- Octroi du contrat d'illumination de la passerelle
- 13- Octroi du contrat du renforcement de plancher de l'aréna
- 14- Autoriser appel d'offres pour renforcement d'un plancher à l'aréna
- 15- Octroi du plan d'adaptation du PIACC,
- 16- Mandat MRC – planification des travaux PISRMM – Rang A
- 17- Mandat MRC – réalisation du bilan de l'eau 2020
- 18- Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt - 318 200 \$
- 19- Résolution d'adjudication pour emprunt de 318 200
- 20- Vente du terrain au 299 Rue Beaulieu (3600\$)
- 21- Vente de la maison du 93, Rue Giguère
- 22- PIIA de Gary Thériault (cantine Sportive)
- 23- Dérogation mineure de Clément Marquis
- 24- Dérogation mineure de Anne-Marie Lagacé
- 25- Avis de motion - projet de règlement numéro 261-21 modifiant le plan d'urbanisme
- 26- Avis de motion - projet de règlement numéro 262-21 modifiant le règlement de zonage
- 27- Dos D'âne dans la Ville
- 28- Entretien de la VéloRoute 2021
- 29- Charte municipale pour la protection de l'enfant
- 30- Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent
- 31- Demande D'accès à la propriété de Simon Caissy
- 32- Demande D'accès à la propriété de Jean-Baptiste Tran
- 33- Dons
- 34- Affaires nouvelles
  - 34.1 Facture d'honoraire de l'OBVMR
  - 34.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
  - 34.3 Embauche de deux animateurs au parc de la Pointe
- 35- Correspondance
- 36- Période de questions
- 37- Levée de la séance

2021-05-102

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, d'adopter l'ordre du jour avec des ajouts aux affaires nouvelles.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

3- Première période de question(s)

Aucune question.

4- Adoption du procès-verbal du 06 avril 2021

2021-05-103

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter le procès-verbal du 06 avril 2021.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

5- Adoption de la liste des comptes

2021-05-104

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'adopter la liste des comptes au montant de 97 941.36 \$ et d'en autoriser le paiement.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Monsieur Daniel Claveau fait le résumé de son rapport de voirie.

6.2 Dossiers des élus

M. Gaëtan Gagné : CDC – AGA sera en 12 mai en vidéoconférence ;

M Denis Viel: pour FAUCUS - réunion demain et les jeudis culturels commenceront la saison avec Carolane D'Astous;

6.3 Dossiers MRC

Pour la station de Ski de Val-D'Irène, une aide financière sera nécessaire à cause de la saison difficile dû à la pandémie;

la subvention du gouvernement pour la covid19 servira à rehausser le niveau de sécurité informatique reliée au télétravail;

7- Présentation du rapport de la vérification comptable

M. Christian Gendron de la firme Mallette présente au conseil le rapport du vérificateur externe.

8- Facture BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste

2021-05-105

Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture #60702856, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 3 108.23 \$ taxes incluses.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2021-05-106 9- Mise à jour de la résolution 2019-04-089 – Saint-Jean-Baptiste  
Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la mise à jour de la résolution 2019-04-089 pour y ajouter : l'autorisation de signature par le directeur général pour la réalisation de la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 2021-05-107 10- Décompte #4 Route du Rg 2  
Report de ce point à la prochaine réunion
- 11- Facture CN de réfection du passage à niveau rue Cartier  
Monsieur le conseiller Louis Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement de la facture #91566471 du CN pour la réfection du passage à niveau de la rue Cartier, du millésime 47.48, pour la somme de 35 877,77 \$.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 12- Octroi du contrat d'illumination de la passerelle  
Report de ce point à la prochaine réunion
- 13- Octroi du contrat du renforcement de plancher de l'aréna  
**Considérant Que** la ville de Causapsal se voit par mesure de sécurité, dans l'obligation d'effectuer des travaux de consolidation de la structure du plancher de leur aréna;  
**Considérant Que** la ville de Causapsal a adopté une politique de gestion contractuelle, qui lui permet de faire l'acquisition de services et de biens sur invitation pour des projets de moins de 100 000\$;  
**Considérant Que** la firme d'ingénierie, Innovation AMERIK inc., a conçu les plans et devis pour ce projet et évalué les coûts à moins de 100 000\$;  
**Considérant Que** la ville de Causapsal a participé à un appel d'offres par invitation pour l'octroi d'un contrat de réfection d'un plancher dans l'aréna;  
1- 91634188 Québec inc. Construction Réjean Madore inc. – 137 672.76 \$  
2- Les constructions D'Équerre inc. – 139 179.54 \$  
3- Les Constructions Audace 2005 inc. – 167 974.00 \$  
4- DVM Construction inc. – 181 035.53 \$  
**Considérant Que** ces soumissions sont toutes au-delà de ce que prescrit la loi et la politique de gestion contractuelle de la ville de Causapsal;  
2021-05-108 Monsieur le conseiller Mario Bouchard propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de ne pas octroyer ce contrat de réfection du plancher de l'aréna à cause des prix trop élevés reçus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

14- Autoriser appel d'offres pour renforcement d'un plancher à l'aréna

**Considérant Que** la ville de Causapsal se voit dans l'obligation, par mesure de sécurité, d'effectuer des travaux de consolidation de la structure du plancher de leur aréna;

**Considérant Que** la ville de Causapsal a adopté une politique de gestion contractuelle, qui lui permet de faire l'acquisition de services et de biens sur invitation pour des projets de moins de 100 000\$;

**Considérant Que** la firme d'ingénierie, Innovation AMERIK inc., a conçu les plans et devis pour ce projet et évalué les coûts à moins de 100 000\$;

2021-05-109

Monsieur le conseiller Louis Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser le directeur général de la Ville de faire un appel d'offres par invitation, pour la réalisation de travaux d'urgence pour la réfection du plancher de l'aréna en excluant les travaux d'esthétique qui ne sont pas nécessaires à la sécurité du bâtiment.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

15- Octroi du plan d'adaptation du PIACC,

**Considérant Que** la Ville de Causapsal a obtenu du programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC), programme géré conjointement par le Ministère des Affaires municipales et Habitations (MAMH) et le Ministère de la Sécurité publique (MSP), une subvention pour accroître sa résilience face aux impacts des changements climatiques, en développant une meilleure compréhension des risques et opportunités liés aux changements climatiques;

**Considérant Que** la Ville de Causapsal, par la résolution 2020-08-191, a mandaté L'OBVMR pour le montage de ce projet et de procéder à l'appel d'offres visant à obtenir des données physiques sur les structures riveraines des deux rivières qui traversent la Ville de Causapsal, susceptibles de subir les impacts des changements climatiques;

**Considérant Que** deux (2) soumissionnaires ont déposé une offre globale de service conforme suivantes;

1- SNC-Lavalin – 84 250.00 \$

2- CIMA – 84 400.00 \$

**Considérant que** la soumission de la Firme CIMA comporte des frais supplémentaires possibles de forage, de l'ordre de 5 500. \$ par forage, ce qui pourrait rendre les coûts beaucoup trop élevés;

2021-05-110

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'octroyer ce contrat de service à la firme SNC-Lavalin pour la somme totale de 84 250 \$ avant les taxes applicables.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

16- Mandat MRC – planification des travaux PISRMM – Rang A

**Considérant que** la MRC de La Matapédia a entrepris une démarche d'élaboration de son plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Ce plan d'intervention vise à optimiser les investissements à réaliser sur le réseau routier municipal en ciblant les principales problématiques et les solutions les plus

performantes pour les résoudre par la réalisation de diagnostics de sécurité routière et de plans d'action sur le territoire de la MRC de La Matapédia. Cette planification s'inscrit dans l'objectif général de réduire le nombre d'accidents et de victimes sur le réseau routier municipal, et ainsi contribuer à l'amélioration du bilan des accidents au Québec.

**Considérant que** le site du rang A, de part et d'autre de la route Denis-Bastien, de la Ville de Causapscal a été retenu comme site d'intervention;

**Considérant que** les travaux en lien avec la sécurité routière sur ces routes locales 1 et 2 demeurent admissibles à une aide financière au volet Redressement du PAVL.

**Considérant que** la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention des subventions demandées dans le cadre de ce projet;

**Considérant que** la réalisation du projet est conditionnelle à l'obtention des autorisations du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

2021-05-111

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné :

- 1) Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;
- 2) Que la Ville de Causapscal donne mandat au service de génie municipal de la MRC de La Matapédia pour la réalisation des travaux en lien avec le PISRMM, sur le SITE 5, soit le tronçon du rang A de part et d'autre de la Route Denis-Bastien;
- 3) Que la ville de Causapscal autorise;
  - les relevés terrain;
  - l'étude géotechnique si nécessaire;
  - les Plans et devis préliminaires;
  - l'estimation préliminaire;
  - la demande d'aide financière
- 4) Que la Ville de Causapscal va assumer les honoraires professionnels du service de génie de la MRC;

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 17- Mandat MRC – réalisation du bilan de l'eau 2020

**Considérant que** la mise à jour du formulaire de l'usage de l'eau potable (Bilan de l'eau) utilisé dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable présentait une lourde tâche pour des directeurs généraux;

**Considérant que** les données recueillies dans le Bilan de l'eau sont destinées à fournir des informations pertinentes aux municipalités et au MAMH sur l'usage de l'eau potable au Québec;

**Considérant que** la production du Bilan de l'eau est une étape essentielle pour mesurer l'utilisation de l'eau potable au sein de notre municipalité est un critère d'éco conditionnalité pour soumettre une demande d'aide financière au MAMH;

2021-05-112

**En conséquence**, Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

- 1- De mandater le service de génie de la MRC de la Matapédia d'effectuer le Bilan de l'eau 2020 de la ville de Causapscal;
- 2- De compléter le formulaire sur l'usage de l'eau, audit de l'eau (AWWA), besoin d'investissement (PI) et importation des données;
- 3- D'assumer les honoraires professionnels du service du génie de la MRC;

- 4- D'autoriser le directeur général à participer et à transmettre les informations nécessaires à la confection du bilan de l'eau de la Ville de Causapscal et à signer les documents nécessaires à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

18- Résolution de concordance et de courte échéance - emprunt - 318 200 \$

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Causapscal souhaite emprunter par billets pour un montant total de 318 200 \$ qui sera réalisé le 10 mai 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
145-09	199 900 \$
165-11	118 300 \$

**ATTENDU QU'IL** y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**ATTENDU QUE**, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 145-09 et 165-11, la Ville de Causapscal souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2021-05-113

Il est proposé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

**QUE** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1- les billets seront datés du 10 mai 2021;
- 2- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 mai et le 10 novembre de chaque année;
- 3- les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2022.</b>	<b>23 200 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>23 500 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>24 100 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>24 500 \$</b>	
<b>2026.</b>	<b>25 000 \$</b>	<b>(à payer en 2026)</b>
<b>2026.</b>	<b>197 900 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

**QUE**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 145-09 et 165-11 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 mai 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

**Que** le Conseil de la Ville de Causapscal autorise le Directeur général et M. Le Maire de signer tout document donnant effet à la présente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

19- Résolution d'adjudication pour emprunt de 318 200

**Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	3 mai 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 3 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	10 mai 2021
Montant :	318 200 \$		

ATTENDU QUE la Ville de Causapscal a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 mai 2021, au montant de 318 200 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 -CD VALLEE DE LA MATAPEDIA

23 200 \$	1,70000 %	2022
23 500 \$	1,70000 %	2023
24 100 \$	1,70000 %	2024
24 500 \$	1,70000 %	2025
222 900 \$	1,70000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,70000 %

## 2 -BANQUE ROYALE DU CANADA

23 200 \$	1,76000 %	2022
23 500 \$	1,76000 %	2023
24 100 \$	1,76000 %	2024
24 500 \$	1,76000 %	2025
222 900 \$	1,76000 %	2026

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,76000 %

## 3 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

23 200 \$	0,60000 %	2022
23 500 \$	0,80000 %	2023
24 100 \$	1,05000 %	2024
24 500 \$	1,35000 %	2025
222 900 \$	1,60000 %	2026

Prix : 98,52600

Coût réel : 1,86888 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CD VALLEE DE LA MATAPEDIA est la plus avantageuse;

2021-05-114

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Viel appuyé par madame la conseillère Odile Roy et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Ville de Causapscal accepte l'offre qui lui est faite de CD VALLEE DE LA MATAPEDIA pour son emprunt par billets en date du 10 mai 2021 au montant de 318 200 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 145-09 et 165-11. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Que le Conseil de la Ville de Causapscal autorise le Directeur général et M. Le Maire de signer tout document donnant effet à la présente.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 20- Vente du terrain au 299 rue Beaulieu (3600\$)

2021-05-115

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser la vente du dernier terrain, propriété de la Ville de Causapscal, sis au 299 rue Beaulieu, pour la somme de 3600\$.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 21- Vente de la maison du 93, rue Giguère

**Considérant** la résolution 2020-08-207, ratifier le 4 aout 2020, qui octroyait la propriété du 93, rue Giguère à M. Greg Gold;



**Considérant que** le citoyen M. Greg Gold n'a pas ratifié l'achat de cette propriété malgré plusieurs rappels de la direction de la Ville de Causapsca;

2021-05-116

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, que la résolution 2020-08-207 soit abrogée et d'autoriser le directeur général à remettre la propriété en vente.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

22- PIIA de Gary Thériault (cantine Sportive)

**Considérant que** le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2021-05-117

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la demande, #DPENL2010057, du propriétaire. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) impliquant l'installation d'une nouvelle enseigne à l'avant de la cantine.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

23- Dérogation mineure de Clément Marquis

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2021-05-118

Monsieur le conseiller Louis Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller, Mario Bouchard, d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro #DPDRL210056, du propriétaire M. Clément Marquis, afin de :

- Permettre que la marge de recul latérale du mur d'un bâtiment accessoire qui ne comporte pas d'ouverture soit moindre que 1,20m;
- Permettre que la distance entre le bâtiment principal et le bâtiment complémentaire soit moindre que 2 m.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

24- Dérogation mineure de Anne-Marie Lagacé

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);

2021-05-119

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro #DPDRL210034, de Mme Anne-Marie Lagacé afin de ;

- Permettre qu'un bâtiment complémentaire excède 10% de la superficie du terrain et excède la superficie maximale de 80 m<sup>2</sup> ;
- Permettre qu'un bâtiment complémentaire excède la hauteur maximale de 5, 50 m.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

25- Avis de motion - projet de règlement numéro 261-21 modifiant le plan d'urbanisme

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par M. Mario Bouchard conseiller, voulant que soit présenté un règlement modifiant le plan d'urbanisme de manière à ajouter les habitations

multifamiliales d'au maximum 12 logements à la liste des usages compatibles à l'affectation commerciale périphérique.

### **Présentation du projet de règlement 261-21**

**ATTENDU** que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes ainsi que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le plan d'urbanisme de la Ville de Causapscal (règlement numéro 72-2002) a été adopté le 3 juin 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que la municipalité désire autoriser les logements multifamiliaux dans les affectations commerciales périphériques, ce qui nécessite la modification du plan d'urbanisme;

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy :

- 1- D'adopter le projet de règlement numéro 261-21 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- De publier un avis annonçant la possibilité aux citoyens concernés de transmettre leurs commentaires à l'égard de ce projet de règlement en remplacement de l'assemblée publique de consultation normalement prévue par la Loi, conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux

**ARTICLE 1** Usages compatibles à une affectation commerciale périphérique  
L'article 3.2.3 du plan d'urbanisme (règlement numéro 72-2002) est modifié par le remplacement, dans le paragraphe d), de : « habitation d'un à deux logements, simple ou mixte, selon une faible densité d'occupation au sol (moins de 20 logements à l'hectare net) », par : « habitation d'un à douze logements ».

**ARTICLE 2** Entrée En Vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

- 26- Avis de motion - projet de règlement nu 262-21 modifiant le règlement de zonage  
AVIS DE MOTION Avis de motion est donné par M. Denis Viel conseiller, voulant que soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 74-2002 de manière à :
- autoriser l'usage spécifique "serre à des fins d'éducation ou communautaire " dans la zone 164 P;
  - autoriser la classe d'usage Habitation multifamiliale isolée dans les zones 139 Cp et 140 Cp, y établir à 12 le nombre maximum de logements et y augmenter de 2 à 4 la hauteur maximale en étage des bâtiments.

### **Présentation du projet de règlement 262-21**

**ATTENDU** que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes ainsi que la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU** que la ville désire autoriser certains projets nécessitant des modifications à son règlement de zonage;

**En conséquence**, Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard :

- 1- D'adopter le premier projet de règlement numéro 262-21 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2- De publier un avis annonçant la possibilité aux citoyens concernés de transmettre leurs commentaires à l'égard de ce premier projet de règlement en remplacement de l'assemblée publique de consultation normalement prévue par la Loi, conformément à l'arrêté 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux.

#### **ARTICLE 1** Grille Des Spécifications

La grille des spécifications (tableau 5.1) du règlement de zonage numéro 74-2002 est modifiée par :

- 1° l'insertion d'un cercle plein dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 139 et de la ligne HABITATION X - Habitation multifamiliale isolée;
- 2° l'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 139 et de la ligne Nombre de logements maximum, de « 12 »;
- 3° le remplacement, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 140 et de la ligne Nombre de logements maximum, de «6» par «12»;
- 4° le remplacement, dans chacune des deux cases situées aux intersections des colonnes des zones 139 ainsi que 140 et de la ligne Hauteur maximum (en étages), de « 2 » par « 4 »;
- 5° L'insertion, dans la case située à l'intersection de la colonne de la zone 164 et de la ligne USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS du nombre « 18 »;
- 6° l'insertion, dans la dernière case en bas du cinquième feuillet, de la note suivante :  
« Note 18 : Serre à des fins d'éducation ou communautaires ».

#### **ARTICLE 2** Entrée En Vigueur

Le présent règlement entre en vigueur selon les dispositions de la Loi.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 27- Dos D'âne dans la Ville

2021-05-120

Monsieur le conseiller Mario Bouchard Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser la pose de dos d'âne sur la rue Tremblay pour ralentir la circulation aux abords de la Garderie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

28- Entretien de la Véloroute 2021

**Considérant Que** les employés de la Véloroute Desjardins effectuent des travaux d'entretien du parcours sur le tronçon matapédien de la Route Verte pour l'été 2021 comme décrit dans leur envoies du 31 mars ;

**Considérant Que** le tronçon de la route Ferdinand-Heppell Sud, du croisement du Pont Heppell jusqu'à la limite entre la municipalité de Causapscal et celle de Sainte-Florence, n'est pas LA PROPRIÉTÉ de la municipalité ;

2021-05-121

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel;

- 1- D'AUTORISER la pose, le déplacement, le redressement, le remplacement et le nettoyage de panneaux de signalisation à l'effigie de la Route verte et autres panneaux relatifs au cyclisme le long de la route du rang A, de la rue Morin, du parc de la Pointe, Site patrimonial de pêche Matamajaw (halte Jacques Tremblay), de la rue Cartier, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud (moins la portion comprise entre la route du Pont Heppell et la limite municipale de Causapscal et de Sainte-Florence);
- 2- D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer le nettoyage régulier des accotements asphaltés et de leurs abords le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;
- 3- D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à effectuer la réparation d'accotements asphaltés (incluant le scellement de fissures) et la stabilisation de fossé le long de la route du rang A, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud;
- 4- D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à effectuer des travaux d'entretien au parc de la Pointe, comprenant notamment le nettoyage régulier de la piste cyclable asphaltée à l'intérieur du parc en question ainsi que le scellement de fissures sur l'asphalte;
- 5- D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins à réaliser le traçage de symboles de vélo à l'aide de peinture blanche afin d'indiquer la présence d'une voie cyclable le long de la route du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud.
- 6- D'AUTORISER les employés de la Véloroute Desjardins ou ses sous-traitants à retracer les lignes blanches en bordure des accotements asphaltés le long du rang A, de la rue Morin, de la route Laforce et de la route Ferdinand-Heppell Sud

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

29- Charte municipale pour la protection de l'enfant

En mémoire d'Aurore Gagnon, « l'enfant martyr », et du centième anniversaire de son décès, et des autres victimes.

**Considérant Que** les municipalités sont des gouvernements de proximité, et que de ce fait, il est important qu'elles posent des gestes afin de favoriser et promouvoir la protection des enfants, gestes qui contribueront à faire cesser ces événements tragiques et inacceptables dus à la négligence et à la maltraitance à l'égard des enfants;

**Considérant Que** la municipalité de Fortierville lance l'appel à toutes les municipalités du Québec afin qu'elles adhèrent au mouvement et aux valeurs de

bienveillance et qu'elles s'engagent envers la protection des enfants en adoptant la présente Charte municipale pour la protection de l'enfant;

**Considérant** Qu'une municipalité bienveillante propose un milieu de vie sécuritaire pour tous les enfants;

**Considérant** Qu'une municipalité bienveillante est à l'écoute des enfants en leur offrant des lieux et des occasions pour qu'ils puissent s'exprimer librement et en toute confiance;

**Considérant** Qu'une municipalité bienveillante pose des actions de prévention de la maltraitance envers les enfants et voit à la diffusion des ressources d'aide disponibles sur son territoire;

**Considérant** Qu'une municipalité bienveillante intègre dans sa planification des actions favorisant le développement du plein potentiel des enfants;

2021-05-122

**En conséquence** : Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, que le conseil de la Ville de Causapsal adopte la Charte municipale pour la protection de l'enfant et s'engage à :

- a. Mettre en place des actions pour accroître le sentiment de sécurité des enfants dans les lieux publics;
- b. Favoriser la mise en place de lieux protecteurs ou de processus d'accueil et d'intervention pour des enfants réclamant du secours;
- c. Reconnaître les enfants en tant que citoyens à part entière;
- d. Favoriser la mise en place d'espaces de consultation accessibles et adaptés aux enfants de tous âges;
- e. Informer les citoyens des signes de maltraitance pour les sensibiliser à exercer un rôle de vigilance;
- f. Publiciser régulièrement la liste des ressources sur le territoire offrant des services aux familles et aux enfants;
- g. Soutenir les initiatives du milieu contribuant au développement et à l'épanouissement des enfants;
- h. Valoriser le vivre-ensemble et l'entraide, et ce, au moyen d'événements rassembleurs favorisant l'inclusion et la participation sociale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

##### 30- Déclaration d'adhésion à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent

**Considérant que** la forêt est intrinsèquement liée à la culture et à l'identité régionale, que le bois est omniprésent et qu'il est source de fierté, de richesse d'emplois stimulants et de développement sur tout le territoire du Bas-Saint-Laurent;

**Considérant que** le bois est un outil majeur de lutte aux changements climatiques et que lorsqu'il est utilisé comme matériau dans les constructions pour remplacer d'autres matériaux tels que le béton ou l'acier ou des énergies fossiles (biomasse forestière), les émissions de CO2 découlant de ceux-ci sont évitées;

**Considérant que** le matériau bois permet un développement durable des communautés et qu'il est un produit écologique par excellence, performant à la fois souple, léger, résistant et esthétique augmentant le confort des usagers constituant une option durable et rentable;

**Considérant que** près de 2,2 millions de m3 de bois sont récoltés annuellement sur les territoires publics et privés et que les activités d'aménagement génèrent près de 4 700 emplois;

**Considérant que** la région dénombre 27 établissements de transformation primaire du bois (usines de sciage, de pâte et papier, carton, panneaux et autres produits) générant près de 2 000 emplois et un chiffre d'affaires de près de 1,1 milliard de dollars assurant le maintien et le développement économique de la majorité des communautés bas-laurentiennes;

**Considérant que** l'industrie de la 2e et 3e transformation du bois (portes et fenêtres, armoires, chevrons, palettes, bâtiments préfabriqués, etc.) compte plus de 80 usines représentant au-delà de 2 200 emplois pour un chiffre d'affaires approximatif de 300 millions de dollars;

**Considérant que** la région du Bas-Saint-Laurent est un modèle en matière de l'utilisation du bois et veut devenir un leader et une vitrine de l'utilisation accrue du bois particulièrement pour les travaux de construction ou de la rénovation résidentielle, institutionnelle et commerciale et comme matériau de substitution aux énergies fossiles ou d'autres produits (ex. isolant ou fertilisant biologique et autres) pour ainsi stimuler et favoriser une utilisation des produits régionaux (économie circulaire);

**Considérant que** les 101 municipalités, paroisses et villages, les 13 villes et les 8 municipalités régionales de comté (MRC) de la région du Bas-Saint-Laurent sont d'importants donneurs d'ouvrage pour la réalisation de travaux de construction ou rénovation d'immeubles, d'infrastructures récréotouristiques et de remplacement de systèmes énergétiques.

2021-05-123

**En conséquence**, monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, que la Ville de Causapscal :

1. Adhère à une volonté commune de favoriser la mise en œuvre d'initiatives quant à une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;
2. Adhère à une volonté commune d'évaluer à l'étape d'avant-projet la possibilité d'une utilisation accrue du bois dans la construction, la rénovation de bâtiments, d'infrastructures récréotouristiques et comme énergie de substitution aux énergies fossiles;
3. Adhère à la Charte du bois du Bas-Saint-Laurent en date du 03 mai 2021.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

31- Demande D'accès à la propriété de Simon Caissy

2021-05-124

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, au propriétaire M. Simon Caissy du 179, Rue Tremblay.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

32- Demande D'accès à la propriété de Jean-Baptiste Tran

2021-05-125

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par madame la conseillère Odile Roy, de verser une aide financière de trois mille dollars (3000\$), dans le cadre de notre politique d'accès à la propriété, au propriétaire, M. Jean-Baptiste Tran du 177 rue Tremblay.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 33- Dons

2021-05-126

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de verser les dons suivants :

- 100 \$ pour la fondation du centre Hospitalier de Rimouski;
- 100 \$ pour l'association du cancer de l'Est du Québec;
- D'accepter la proposition des enfants de M. Gérard Duchaine pour la prise en charge et de permettre la présentation de la machine à écrire utilisée par leur père lors des activités sportives à l'aréna Gérard Duchaine.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

### 34- Affaires nouvelles

#### 34.1 Facture d'honoraires de l'OBVMR

2021-05-127

Monsieur le conseiller Louis Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Viel, d'autoriser le paiement des factures numéro 202122001 et 202122002, pour les honoraires dans le projet PIACC et PGDEP, pour une somme totale de 1022.25 \$ taxes incluses.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 34.2 Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

**Considérant Que** la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre;

**Considérant Que** le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre;

**Considérant Que** malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société;

**Considérant Que** le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003;

**Considérant Qu'**il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

2021-05-128

Monsieur le conseiller Denis Viel propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, qu'Il est résolu de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

## **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### 34.3 Embauche de deux animateurs au parc de la Pointe

2021-05-129

Madame la conseillère Odile Roy propose, appuyée par monsieur le conseiller Denis Viel, d'approuver l'embauche des employés pour les activités au parc pour l'été 2021 soit : Alicia Bastien et Marc-Antoine Thériault.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

35- Correspondance

La correspondance est lue.

36- Période de questions

Pas de questions

37- Levée de la séance

2021-05-130

Monsieur le conseiller Louis Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Mario Bouchard, de lever la séance.

---

André Fournier, Maire

---

Laval Robichaud, Directeur général et  
Secrétaire-trésorier